

La CNAPE demande la mise en œuvre de mesures concrètes du livre blanc du Haut Conseil du travail social

Dans un moment d'extrême tension pour le secteur de la protection de l'enfance, la CNAPE se félicite de la remise au Gouvernement du livre blanc du Haut Conseil du travail social, ce 5 décembre 2023.

Les mesures concrètes que le livre blanc contient doivent être mises en œuvre sans délai dans la feuille de route gouvernementale, pour assurer la nécessaire reconnaissance et valorisation des professionnels de la protection de l'enfance.

Les constats qui étayent les recommandations du livre blanc sont, en effet, sans appel. Depuis de nombreux mois, la CNAPE alerte devant la forte dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. Les conditions de travail, la pénurie de professionnels, la saturation des lieux d'accueil, le recours aux faisant fonction et le développement de l'intérim fragilisent profondément la mise en œuvre de cette mission fondamentale. S'ajoute à cela, pour les travailleurs sociaux, un taux de décrochage en cours de formation important, une importante baisse du nombre de diplômés, un décrochage majeur des salaires et une baisse des apprentissages dans le secteur de la protection de l'enfance, qui souffre d'une image dégradée.

Malgré des initiatives antérieures, telles que les États généraux du travail social en 2013, la crise d'attractivité et de sens pour ces métiers n'a pas été résolue, et a empiré. Elle nécessite une action immédiate afin de prévenir le non-respect des besoins fondamentaux des enfants et la précarisation galopante des travailleurs sociaux.

Plus précisément, la CNAPE appelle à :

- une reconnaissance matérielle et symbolique, significative, des métiers du travail social ;
- une amélioration majeure des conditions de travail, notamment par le recours à des taux et normes d'encadrement ;
- la création d'un comité de filière de la protection de l'enfance, compétent des spécificités du secteur, associée à un plan de communication national sur les métiers de la protection de l'enfance ;
- des évolutions majeures sur la formation initiale et continue des professionnels, qui valorise davantage le « faire-avec », développe massivement l'apprentissage et soutienne la formation des « faisant fonction » à l'aide d'outils comme la VAE inversée ;
- le soutien à une relance du dialogue social en vue d'une CCUE de haut niveau.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet
01 45 83 07 00
06 11 24 72 16
z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.